



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 41322

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui communiquer, pour les années 1990 à 2009, le montant des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles versées par l'État au festival de Montpellier.

Texte de la réponse

Pour les années 1990 à 2009, le montant en euros des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles versées par l'État au festival de Montpellier, est indiqué dans le tableau ci-dessous. Financement du festival de Radio-France et Montpellier par le ministère de la culture et de la communication

ANNÉE	SUBVENTION de fonction- nement	SUBVENTION d'inves- tissement	SUBVENTION exception- nelle	TOTAL subventions
1990				
1991				
1992				
1993				
1994				
1995	30 490			30 490
1996	30 490			30 490
1997	38 112			38 112
1998	38 112			38 112
1999	30 490			30 490

2000	30 490			30 490
2001	30 490			30 490
2002	30 500			30 500
2003	30 500			30 500
2004	30 500			30 500
2005*				
2006				
2007				
2008				
prév. 2009				
(*) Arrêt de la subvention au festival de musique.				

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41322

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1204

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3540